

## Tournois – Aide-mémoire à l'attention des compétiteurs novices

En t'inscrivant dans une compétition individuelle (tournoi ou championnat), tu te soumetts à certaines règles destinées à garantir le respect indispensable de tes partenaires, de tes adversaires et de l'organisateur de la compétition.

Ainsi

- 1) Tu t'engages à accomplir l'ensemble de ton programme de matchs dans les tableaux pour lesquels tu t'es inscrit. Avant de t'engager, renseigne-toi sur la durée prévue de la compétition. (La plupart des tournois sont programmes sur 2 jours; le cas des tournois proposant les simples, finales comprises, le samedi et les doubles le dimanche est exceptionnel). Les convocations diffusées avant le tournoi ne renseignent que sur l'heure de présence requise pour ton premier match. Il est donc important, dès ton arrivée sur place, de consulter les tableaux et l'échéancier pour savoir combien de matchs tu dois jouer, ainsi que les heures (et le jour) où ils sont programmés. Si ces informations ne ressortent pas clairement des documents affichés, renseigne-toi auprès de la Table de marque ou du Juge-arbitre. Si le tournoi se déroule sur 2 jours, vérifie avant de partir le premier jour l'horaire de tes matchs du lendemain. Si tu dois t'absenter pendant le tournoi, laisse-toi confirmer l'heure de ton prochain match afin d'être sûr de revenir à temps. Il n'est pas acceptable de renoncer à des matchs pour lesquels tu es qualifié sous prétexte que tu as un autre engagement ailleurs.
- 2) Tout match programmé mais non joué est un forfait, que seule la force majeure peut justifier. Sont considérés comme force majeure : la blessure, la maladie, l'empêchement professionnel. Pour être considéré comme justifié, un forfait doit faire l'objet d'une documentation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur ou de l'établissement scolaire, ...). Si cette documentation n'est pas remise au Juge-arbitre avant ou pendant la compétition, elle doit être envoyée à la Ligue<sup>1</sup> au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition. Cet envoi doit être effectué en Recommandé avec Accusé de réception. (Si la blessure se produit lors de la compétition, elle peut être constatée par le Juge-arbitre sans qu'il soit nécessaire de produire un certificat.)
- 3) Un forfait injustifié encourt une sanction de 2 mois de suspension (6 mois en cas de récidive) pendant lesquels l'intéressé ne peut participer à aucune compétition, ni individuelle, ni par équipe.
- 4) Les dispositions régissant les forfaits deviennent applicables dès que les matchs sont programmés, c'est-à-dire dès le tirage au sort. Ainsi, jusqu'au moment du tirage au sort tu peux te désister pour n'importe quelle raison tout simplement en informant l'organisateur (sans oublier de prévenir tes partenaires éventuels). Par prudence, laisse-toi confirmer que ton inscription a bien été annulée avant le tirage au sort. Après le tirage au sort, il ne suffit pas de prévenir de ton absence, il faut la justifier. Un désistement sans sanction n'est possible que dans les cas cités plus haut et sous réserve de production des pièces justificatives dans les délais indiqués.

En résumé,

- si tu as connaissance d'un empêchement avant le tirage au sort, tu peux te retirer sans formalités particulières,
- après le tirage au sort, tu ne peux te désister que pour un motif valable (en règle générale : médical ou professionnel),
- en cas de désistement, tu dois apporter la preuve de ce motif en remettant une documentation au juge-arbitre avant ou pendant le tournoi ou en l'envoyant en Recommandé à la Ligue au plus tard dans les 5 jours suivant le tournoi,
- une fois engagé, tu dois jouer tous tes matchs.

---

<sup>1</sup> Il s'agit de la Ligue dont dépend la compétition. Pour les compétitions se déroulant en Alsace : Ligue d'Alsace, Maison des Sports, 4 rue Jean Mentelin, 67200 Strasbourg.